

Compte rendu du Conseil municipal du 20 novembre 2025

Absents : Francis GAGNANT (excusé), Fabienne SIMONELLI .

Ouverture de séance à 20h30

Bruno TESTU a été désigné secrétaire de séance

1er point : Approbation du CR précédent.

Le CR est approuvé à l'unanimité

2ème point : Stabilisation du talus du city stade

1^{ère} option : Blocs de béton de 80x80x160 pour un total de 5140€

2^{ème} option : Blocs de béton de 80x80x40 espacés de 4m et poteaux en acacia posés en barrière pour un total de 6922€

Le conseil municipal décide de faire la solution 1 avec blocs de béton seuls.

3ème point : Décision modificative en comptabilité

Pour pouvoir effectuer la stabilisation du talus, il est nécessaire de rectifier le budget pour financer l'opération au compte 2188 opération 20243 - 5200€

Au compte 231 opération 20241 + 5200

4ème point : Convention jeu d'échecs école

Cette convention annule et remplace celle prise au conseil municipal précédent. Le conseil municipal doit traiter directement avec l'association Foulayronnes Echec pour un montant de 150€ au lieu de 100€, la classe d'Anissa ne participe toujours pas. Le conseil municipal valide et inscrira la somme au budget 2026

5ème point : Modification des statuts TE47

TE47 prend de nouvelles compétences telles que la recharge de vélo électrique et la compétence gaz (hors propane)

Le conseil municipal valide ces nouveaux statuts

6ème point : Délibération avis CST CPF

Suite à l'avis favorable du CST concernant notre proposition du conseil municipal précédent, le conseil municipal prend acte de cet avis et valide la proposition pour le CPF (compte personnel de formation). Idem concernant la complémentaire santé

7 ème point : Adhésion à la convention CNRACL

Il s'agit d'un renouvellement pour une durée de 3 ans pour 165€ par an

Le conseil municipal valide ce renouvellement.

8 ème point : Pour information

M. le Préfet a pris un arrêté concernant la conduite de gaz qui traverse notre commune pour spécifier certaines servitudes allant dans le sens de la sécurité.

9 ème point :Motion pour la sauvegarde du fonds de soutien à l'expression radiophonique.

Le projet de loi de finances 2026 prévoit de réduire de 44% la subvention aux fonds de soutien aux radios
Passant de 35 M€ à 19 M€. Le conseil municipal ne s'associe pas à cette motion.

Questions diverses :

Le conseil municipal est favorable à l'achat d'un panneau d'affichage supplémentaire.

Le conseil municipal est favorable à l'implantation de Box et arceaux pour vélo. Lieux à définir

Clôture séance 22h15

Madame le Maire

Corine BARTHEROTTE



secrétaire de séance

Bruno TESTU

